

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	6
• votants	7
• absents	4
• exclus	0

Date de convocation :

22 mars 2024

Date d'affichage :

22 mars 2024

Objet

N° 16/2024

Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le renouvellement d'un réseau d'eau potable sur la commune

De la commune de DROISY

Séance du 08 avril 2024 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY, Olivier BALDI.

Pouvoir(s) donné(s) : Cyril CHATANAY à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

M. Le maire informe les membres du conseil municipal que dans une volonté de gestion durable du service eau potable, il est nécessaire de renouveler 320 ml de conduite d'eau potable sur la rue de la Cure et rue de la croix Brochin ainsi que la reprise de 10 branchements.

Afin de réaliser ces travaux, il propose de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant:

Investissement HT	158 00000 €
Subvention CDAS	79 000.00 €
Subvention AGENCE DE L'EAU	31 600.00 €
Autofinancement communal	47 400.00 €

Une répartition du financement du renouvellement est prévue, cette conduite servant d'adduction à d'autres communes.

Une nouvelle convention de fonctionnement entre les communes de Droisy, Clermont et Crempigny-Bonneguete, ayant pour objet de définir la répartition des charges sur ouvrages de distribution d'eau potable, est en cours de signature.

La répartition s'effectue ainsi:

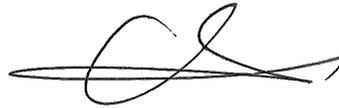
- Droisy : 22.72 %
- Clermont : 56.60 %
- Crempigny-Bonneguete : 20.68 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
membres présents:

- **APPROUVE** le projet et son contenu
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget
- **AUTORISE** le Maire à réaliser la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département au titre du CDAS 2024
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** à réaliser cette opération d'eau potable selon les principes de la Charte Qualité nationale des tests d'eau potable.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 09 avril 2024.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Jean-Paul FORESTIER

NOM du maître d'ouvrage :Mairie de Droisy

INTITULE de l'opération :renouvellement d'une colonne eau

Montant des études:	1 700.00 €
Montant des travaux:	145 000.00 €
Frais maîtrise d'œuvre, assistance technique:	11 300.00 €

TOTAL: 158 000.00 €

CDAS – Calcul plan de financement prévisionnel

Financiers	Montant HT	%	Observations
DEPARTEMENT	79 000.00 €	50%	
>CDAS			
>autres programmes:			
REGION			
ETAT			
DETR,DSIL,réserve parlementaire			
UNION EUROPEENNE			
AUTRES FINANCEURS PUBLICS			
ADEME,ANAH,SYANE....			
AGENCE DE L'EAU	31 600.00 €	20%	
Total aides publiques			
Fonds propres	47 400.00 €	30%	
Emprunts			
Total autofinancement	49 009.00 €		
TOTAL GENERAL HT	158 000.00 €	100%	